L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 1er JUIN 1873. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE MATIN, 1ER JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Jos. Rosenthal, au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Thés et cigares.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 28 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie, dentelles, draps, fusils, etc.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente péremptoire de thés que Vincent & Co. doivent faire dans leur salle d'encan, rue de la Douane Nos. 62 & 64, lundi le 2 juin à 11 heures du matin.

La Proclamation du Gouverneur.

Nous publions, dans une autre colonne, une proclamation du gouverneur McEnery, au peuple de la Louisiane. Le gouverneur [illegible] tance armée qui pourrait amener un conflit avec les troupes fédérales et en engageant ses concitoyens à maintenir, par les moyens paisibles et légaux, la résistance à l'usurpation Kellogg, jusqu'au jour où le Congrès sera appelé à statuer sur le sort de la Louisiane. Les conseils donnés par le gouverneur s'accordent entièrement avec les vues que nous avons exprimées nous-mêmes sur l'effet que devait avoir la proclamation du Président.

En terminant, le gouverneur adresse aux deux populations, de race différente, qui habitent l'Etat, presqu'en nombre égal, le conseil de vivre en bons termes et en bons rapports et de travailler en commun au bien général de l'Etat au sort duquel leur destinée est indissolublement liée. Sur cette question, nous nous trouvons encore en parfaite communauté d'idées avec notre gouverneur légal, car, à diverses reprises, depuis l'élection du 4 novembre, nous avons prêché la réconciliation entre les deux races.

Nous espérons que les avis contenus dans l'adresse dont nous nous occupons, seront accueillis avec faveur par tous ceux auxquels ils s'adressent et qu'ainsi que le dit le gouverneur, l'ordre et la paix ne seront plus troublés jusqu'à ce que le Congrès soit appelé à se prononcer sur le différend louisianais.

Au sujet de la dernière recommandation du gouverneur, nous avons à signaler un mouvement qui se fait pour amener une alliance entre les blancs et les gens de couleur. Nous ne pouvons qu'applaudir à un pareil mouvement s'il a pour objet l'accomplissement de réformes sérieuses et durables, l'administration honnête et économique des affaires de l'Etat par des citoyens intègres, zélés et capables, sans distinction de parti ni de race. Mais si ce mouvement cache un plan dont le but réel soit le partage des places entre les politiciens blancs et de couleur lignés pour tirer parti de la situation, nous pouvons déclarer, à l'avance, que nous le combattrons. Nous avons eu assez des intrigues et des coteries ; le peuple a été trop souvent joué par d'habiles meneurs pour ne pas être devenu défiant et il n'entrera dans un mouvement nouveau que si ceux qui en prennent l'initiative, sont purs de tous antécédents politiques fâcheux et capables d'inspirer par leur caractère la plus entière confiance.

Affaires de France.

Par suite du remplacement du général de Cissey par le général Dubarral, le ministère français se trouve ainsi composé.

Affaires étrangères, le duc de Broglie; *Justice*, M. Ernoul; *Intérieur*, M. Boulé; *Finances*, M. Pierre Magne; *Guerre*, le général Dubarral; *Marine*, l'amiral Dompierre d'Hornoy; *Instruction publique et cultes*, M. Batbie; *Travaux publics*, M. Deseilligny; *Agriculture et commerce*, M. de la Bouillerie.

L'Assemblée s'est ajournée au 5 juin prochain, sans doute pour donner au nouveau cabinet le temps de préparer les lois organiques qui doivent être soumises à l'Assemblée.

On sait que c'est le 5 juin que doit commencer l'évacuation des départements encore occupés par les forces allemandes. Le quatrième milliard de l'indemnité a été entièrement payé et le télégraphe annonce, mais seulement à titre de nouvelle non officielle, que la Banque de France a offert au gouvernement la somme nécessaire pour solder le cinquième et dernier milliard, ce qui éviterait de donner les garanties promises et ce qui permettrait d'en finir, une bonne fois, avec cette énorme dette imposée à la France par des vainqueurs insatiables.

La Bourse, qui avait baissé de trois francs après l'élection de M. Barodet, a monté de trois francs depuis la démission de M. Thiers et les rentes 3 0\|0 sont aujourd'hui à 57. La confiance paraît renaître et les affaires se sont très heureusement ressenties du changement opéré dans le gouvernement.

Les partisans du radicalisme s'évertuent à faire à l'Assemblée une guerre de tendances, mais le pays tout entier, moins les électeurs radicaux, paraît avoir accueilli, avec soulagement et satisfaction, la retraite de M. Thiers, dont la politique tendait à maintenir en éveil toutes les inquiétudes et paralysait la confiance et les affaires.

Avec le nouveau président et un cabinet composé d'hommes appartenant à la majorité de l'Assemblée, le pays sait qu'il n'a plus à redouter l'avènement du radicalisme, que laissait craindre la faiblesse de M. Thiers envers cette fraction du parti républicain. La république, gouvernée par un président franchement conservateur, s'appuyant sur une majorité conservatrice et gouvernant suivant les règles du système parlementaire, ralliera, peut-être, plus de partisans que si elle avait continué à être régie par un homme d'Etat, brouillon et volontaire, qui ne pouvait souffrir la contradiction et qui voulait imposer, en maître, ses idées en matière politique, économique et militaire, aussi bien à l'Assemblée qu'à ses ministres.

Le cabinet actuel renferme certainement plus de capacités que le dernier ministère de M. Thiers, où, à l'exception de M. Dufaure qui est un homme d'une grande valeur, il n'y avait que d'estimables médiocrités. Quant à M. Thiers lui-même, ses hautes capacités ne pouvaient compenser les défauts de son caractère, défauts qui semblent avoir augmenté avec l'âge, car il est impossible de se dissimuler que sa personnalité était la cause de tous les conflits qui survenaient périodiquement entre l'Assemblée et le gouvernement.

En ce qui concerne le présent, la France, selon nous, n'a pas perdu au change par l'avènement à la présidence du maréchal MacMahon, et le calme avec lequel s'est opéré ce changement, prouve que le respect de la légalité a repris son empire même chez les partis extrêmes. Ceci est d'un bon augure pour l'avenir.

La libération du territoire sera bientôt un fait accompli et l'Assemblée pourra tourner toute son attention sur les questions intérieures. Quand viendra le moment de résoudre la grosse question de la forme permanente du gouvernement, question qui divise si profondément le pays, le calme se sera fait dans les esprits et il est permis d'espérer que la nation sera disposée à accepter la solution, quelle qu'elle puisse être, avec plus de tolérance qu'elle n'en eût montrée si on eût brusqué le dénouement.

La grande masse de la population est, selon nous, opposée au radicalisme qui ne compte pas plus d'un million d'adhérents dans toute la France. Ceux qui sont anti-radicaux se divisent en républicains modérés, en impérialistes, en légitimistes et en orléanistes; beaucoup même n'ont pas d'idées bien arrêtées et flottent entre une république conservatrice et une monarchie constitutionnelle, mais ce qu'il y a de certain, c'est que tous se rallieront volontiers à une solution qui écartera le fantôme menaçant du radicalisme, de même que la masse de la nation s'est ralliée, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, à la présidence de dix ans, puis à l'Empire par effroi du spectre rouge.

L'avenir reste ouvert à des conjectures diverses, mais nous sommes heureux de voir par les dépêches reçues de France, que toutes les appréhensions, au sujet des conséquences qu'aurait pu avoir la retraite de M. Thiers, se sont évanouies, que la confiance est rentrée dans les esprits et que le nouveau gouvernement peut remplir sa mission au milieu de la plus parfaite tranquillité et avec la certitude de pouvoir compter sur l'appui de l'Assemblée.

Nous avons reçu de M. Louis Bush, l'un des avocats de M. L. A. Wabre, le mémoire présenté par ce dernier à la Cour Suprême de la Louisiane, dans le but de demander une nouvelle audition de cause, dans l'affaire de M. Wabre contre Charles Nicola. Il s'agit d'une élection contestée dans la paroisse Lafourche. Wabre avait été élu par 1803 voix contre 1670 données à Nicola, le fait est patent, mais diverses chicanes de droit ont été soulevées et la Cour a décidé contre Wabre, candidat fusioniste. De [illegible]

[illegible] rue du Canal.

UBASSY VAINQUEUR.—M. Oberlander, qui dirige, en l'absence de son propriétaire, le "St. Charles Billiard Saloon", nous a communiqué deux dépêches télégraphiques qu'il a reçues de M. Charles Lescume et par lesquelles ce dernier lui communique le résultat de la seconde manche de la partie de billard entre Ubassy et Bessunger, laquelle a eu lieu hier soir, à Chicago.

Dans cette manche, Ubassy devait faire 600 points et Bessunger 400 seulement.

Quand la première dépêche a été expédiée, Ubassy avait 388 points et son adversaire 164.

Le dernier télégramme dit que lorsque le Furet a eu terminé ses 600 carambolages, Bessunger n'avait que 279 à sa marque. Le Bostonien a donc été battu de 128 points.

☞ Chapeaux de Panama, à grand sacrifice au Rob't E. Lee.

Ginger Ale, 21, rue Carondelet.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le pseudo-juge Hawkins est décidément par trop rageur; il semble chercher des prétextes, pour revendiquer à tout moment, *l'honneur* de la cour illégale, et se fait un jeu d'envoyer les gens coucher en prison.

M. Hawkins aurait peut-être besoin d'une petite leçon de patience et de modération pour le calmer et le ramener à des sentiments meilleurs.

Hier matin, un jeune homme était tranquillement assis dans la salle de la cour, dite supérieure, et ne songeait nullement à mal, quand, tout-à-coup, la voix tonnante du pseudo-juge est venu troubler le demi-sommeil qui s'emparait déjà de lui, et le dialogue suivant a eu lieu:

M. Hawkins. — Qui vous permet de fumer devant moi, dans la salle de ma cour?

Le jeune homme. — Je ne fume pas; je tiens un cigare éteint à la main.

M. Hawkins. — Cela n'est pas; je vous ai vu fumer, et pour vous punir de ce manque de respect, je vous condamne à $5 d'amende et à vingt-quatre heures de prison.

Nous nous demandons si le czar de toutes les Russies ferait pis que cela dans ses Etats.

Le shérif a vendu hier les costumes, partitions, brochures, décors, armures et autres accessoires acquis par l'Association du Théâtre de l'Opéra depuis le 18 mai 1869. Le tout a été adjugé à M. Bailly-Blanchard pour la somme de $1300. Nous avons entendu dire que M. Placide Canonge, propriétaire du théâtre, se proposait d'acheter à Paris une partie de son matériel de scène.

M. C. Ringgold, maître de poste, nous prie d'annoncer de nouveau au public que les bureaux de la Poste s'ouvrent, le dimanche, à 9 heures du matin et ferment à midi.

Malgré le temps menaçant de vendredi soir, une foule élégante et choisie envahissait le théâtre des Variétés, pour assister à la représentation donnée par le club Shakespeare.

Le spectacle se composait d'un drame intitulé: "The wife or a tale of Mantua," et les amateurs à qui les principaux rôles avaient été confiés, ont joué avec autant de crânerie et presque autant de naturel et de vrai talent, que les vieux acteurs, blanchis sous les harnais et habitués au feu de la rampe.

Les amateurs ont été vivement applaudis à plusieurs reprises par de blanches et mignonnes mains, et le rideau une fois tombé, *artistes* et spectateurs ont fraternisé et se sont retirés, enchantés de leur soirée et très satisfaits les uns des autres.

☞ Depuis toute une semaine, c'est à dire, huit longs jours, nous n'avons cessé d'avoir de la pluie, encore de la pluie, et toujours de la pluie! Enfin, le mois de mai, qu'on a surnommé à tort, selon nous, "le mois des fleurs," touche à sa fin, et nous avons lieu d'espérer que les orages seront moins fréquents pendant le mois de juin.

Hier, encore, nous avons eu une forte averse, au milieu de la journée, accompagnée de grêle et de coups de tonnerre.

Nous espérons que ce sont la dernière de longtemps, car nous risquerions fort d'être noyés jusqu'au dernier, ou de passer à l'état de batracien, *si celui qui met un frein à la fureur des flots*, ne s'avisait de mettre également un frein aux éléments déchaînés.

Nous donnons volontiers place à la lettre suivante qui rectifie quelques inexactitudes de notre compte-rendu sur la réunion des bouchers:

Nouvelle-Orléans, le 31 mai 1873.

A M. le Rédacteur de *l'Abeille de la Nouvelle-Orléans*.

Monsieur,

Dans votre numéro de ce jour, vous avez bien voulu rendre compte de la séance que les bouchers de la Nouvelle-Orléans ont eue pour s'entendre sur la conduite à tenir relativement à la nouvelle ordonnance de ville, sur le prix des tables dans les marchés. Dans ce compte-rendu, il s'est glissé plusieurs inexactitudes qu'il serait peut-être bon de signaler; c'est à cet effet que je vous adresse cette communication que vous publierez, si vous croyez que les erreurs que je vous signale valent la peine d'être redressées.

En premier lieu, l'assemblée dont il est question n'était pas convoquée par la Société de Bienfaisance des Bouchers, c'était une assemblée générale de *tous les bouchers de la Nouvelle-Orléans*, ainsi que le spécifiait l'annonce publiée dans vos colonnes. La révision de la nouvelle ordonnance de ville était demandée, non par la Société de Bienfaisance des Bouchers (qui compte de quatre à cinq cents membres), mais par toute la corporation des bouchers de la ville, qui compte de onze à douze cents membres, ce qui donne à la manifestation un caractère bien différent, et une portée bien plus sérieuse.

La Société de Bienfaisance des Bouchers, toujours prête à donner son concours à ce qui touche les intérêts du métier, avait simplement prêté sa salle de réunion, et les officiers du bureau, dans cette circonstance, avaient été choisis par l'assemblée et n'étaient nullement dans leurs emplois respectifs pour le compte de la Société de Bienfaisance des Bouchers, ainsi que le constatent les minutes de la séance.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle je reste votre tout dévoué serviteur.

LOUIS GUÉNOCHE,
Secrétaire de la réunion.

L'auteur de la lettre qui précède nous fait, en outre, remarquer que la motion de M. S. Firmberg n'a pas été de faire payer à chaque boucher 25 cents par jour, mais que "chaque boucher pourra être, au besoin, taxé de 25 cents par semaine pour payer les frais de séance, d'impressions et les conseils d'un avocat si le besoin s'en fait sentir."

Le Grand Jury de la paroisse d'Orléans, présidé par M. E. Poole, a présenté hier une [illegible] de ses criminels.

Ce document nous est parvenu trop tard pour le publier en entier. Nous nous contenterons d'en donner une analyse succincte.

Le Grand Jury par l'entremise de son président, appelle l'attention du juge sur les crimes qui se commettent journellement à la Nouvelle-Orléans et qui sont pour la plupart impunis.

Il dit que la police ne s'occupe pas assez des voleurs et des assassins dont la Nouvelle-Orléans est peuplée; qu'elle n'a pas assez d'habileté pour les découvrir dans leurs repaires et pour les conduire devant la justice. D'un autre côté, les petits jurys devant lesquels les affaires criminelles sont portées, par négligence, par faiblesse ou par ignorance, acquittent presque toujours les inculpés, ou les condamnent à des peines bien minimes, en considération des crimes dont ils se sont rendus coupables.

Le Grand Jury signale aussi à l'attention du juge Abell l'indifférence coupable, pour ne pas dire plus, du chef de la police à l'égard des maisons de jeu et des bouges, où des centaines de personnes sont [illegible]

[illegible] leur appauvrissement et qu'il faut attribuer à l'état de stagnation des affaires commerciales d'une ville, qui naguères encore occupait le premier rang parmi les cités les plus prospères de l'Union américaine.

Le président du grand jury termine son adresse en conseillant l'établissement, à la Nouvelle-Orléans, d'une institution dans laquelle les indigents et les mendiants pourraient trouver de l'emploi dans la mesure de leurs forces. La ville y trouverait un grand avantage, et les vols ne seraient pas aussi fréquents qu'ils le sont.

M. Charles Morgan, propriétaire du chemin de fer des Opelousas, a intenté une action, hier matin, devant la Cour de Circuit des Etats-Unis contre la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, en alléguant que cette Compagnie a manqué à certaines conditions de son contrat avec lui, en ne continuant pas la voie ferrée, de son chemin de Brashear City au Texas et de la Nile-Orléans à Vermillionville.

Le procès en banqueroute intenté à la Compagnie de chemin de fer Jackson a été porté hier matin devant la Cour de District des Etats-Unis, présidée par le juge Durell.

MM. Hays & New, Semmes & Mott, et J. Simonds, représentaient la Compagnie.

Les avocats ont allégué que la Compagnie était parfaitement solvable, et qu'elle n'avait refusé de payer le compte de $1400 qui lui avait été présenté, que parce qu'elle avait des doutes sur sa validité.

Le juge ne s'est pas encore prononcé.

Un homme du nom de Daniel Johnson, surpris par la pluie, hier matin, a voulu absolument entrer dans une maison située rue Carondelet et s'est mis en devoir d'enfoncer la porte pour mettre son projet à exécution.

Un métropolitain qui passait par là, touché de son état, l'a conduit à un appartement bien confortable et a fermé sur lui une porte qui ne s'ouvre pas facilement.

Abraham Kennedy, un matelot du bateau à vapeur *Great Republic*, ayant voulu s'approprier le bien de son prochain, a été conduit aux *limbes*.

Thos. Blake, un de ses amis, a eu le même sort pour la même offense.

Alfred Citizen, qui n'est pas digne de ce nom, a suivi de près ses deux prédécesseurs.

Le capitaine Malone de la police secrète a arrêté vendredi après-midi l'ex-juge J. W. Hunsacker de la paroisse St. Jacques, accusé d'avoir détourné à son profit les fonds des écoles.

Le policier Dumas est parti hier matin avec l'ex-*honorable* pour le conduire à la prison de Donaldsonville.

On nous dit que M. Hancock, l'un des rédacteurs du *Herald*, en sortant de son bureau, hier soir, vers onze heures, a été assailli au coin des rues Camp et Gravier par un inconnu. M. Hancock a reçu plusieurs coups de bâton à la tête et a été renversé sur le pavé. Son assaillant s'est enfui, et on ignore jusqu'à présent le motif de son agression.

TEMPÉRATURE.—31 mai 1873.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	74	23
12 M.	88	33
3 P. M.	84	28¼
6 P. M.	78	26

Liqueurs médicinales, 30, rue du Canal.

ASSESSMENT—Nos. 135, 136, 137.—Voyez la colonne des annonces spéciales. Mort de A. C. Hearing, T. A. McDonald et Andrew Eck, payable au bureau de la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, rue du Camp No. 19. Montant payé depuis l'organisation en août 1868, $321,755 00.

1000 cartons rubans achetés aux encans de New York seront vendus par C. Jaubert & Co., à un bon marché exceptionnel.

— Baignoires et ferblanterie vernissée à la médaille d'or, à vendre, à bon marché, 68, Camp, et 13, Dauphine.

Tableau des ventes à l'encan par le Shérif, pendant la semaine dernière.

Deux terrains contigus, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg Livaudais, Quatrième District, rue St. Charles, entre celles Sixième et Septième, à Charles Lanet ... pour	$6,000 00 comptant.
Une portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située au Troisième District, rue de l'Esplanade, entre celles des Grands Hommes et Urquhart, à Wm. E. Schmidt ... pour	6,000 00 comptant.
La moitié indivise d'un terrain avec la moitié indivise des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District, rue St. André, entre celles Laurent et White, à Charles Kerensig ... pour	300 00 comptant.
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au sixième District, ci-devant ville de Jefferson, rue Cadix entre celles Jersey et Laurel, à E. F. Virgin ... pour	495 00 comptant.
Un terrain situé au Quatrième District, rue Jackson, entre celles de Laurel et Jacobs ou Prévot, à Henry P. Wal... pour	385 00 à 12 mois de crédit.
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au Sixième District, rue du Colisée, entre l'Avenue Washington et la rue Quatrième, à Minor Eader & Co. ... pour	6,700 00 comptant.
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au sixième District, sur l'Avenue Napoléon, entre les rues des Magazins et Live Oak et un terrain situé derrière le terrain susdit, à Henry N. Seria ... pour	1,300 00 à 12 mois de crédit.
Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située au même District, Bouligny, rue St. George, entre l'Avenue Peters et la rue Octavia, Urban Thézan ... pour	[illegible] comptant.
Un terrain situé au Troisième District, faisant face aux rues St. Pierre et [illegible], entre celles Claiborne et [illegible], à la Dame Eliza Schmidt ... pour	1,600 00
Les Costumes, Partitions, Pièces d'orchestre, Armures, Décors, Ameublements et autres accessoires acquis par l'Association du Théâtre de l'Opéra depuis le 18 mai 1869 et jusqu'au 1er mai 1873, à Théodore Bailly Blanchard ... pour	1,300 00 à 12 mois de crédit.
Et les droits, titre et intérêts de J. H. Marks, dans la raison sociale J. H. Marks & Co. à James M. Earle ... pour	1,000 00 comptant.
Total	$27,[illegible]

☞ Allez voir les panamas au Rob't E. Lee, coin Royale et St-Louis.

— Une découverte du *Figaro* :

Un singulier personnage fait, depuis une huitaine de jours, le bonheur des conducteurs d'omnibus sur la ligne du boulevard.

C'est un vieillard de soixante-douze à soixante-quinze ans, fort bien mis. Cinq ou six fois, il va quotidiennement de la Madeleine à la Bastille et vice versa. Il se place près du conducteur, reçoit la monnaie de sa main, la transmet à ses compagnons de route et ajoute chaque fois deux sous de sa poche.

Il a calculé que, six fois sur dix, le voyageur rougit mais empoche l'argent.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. — Les dames trouveront cette grande réduction de prix dans les deux magasins de MM. M. Byrne & Co., l'un sur rue du Canal 205, et l'autre au coin des rues Magazin et Jackson, quatrième district. La maison Byrne est une des plus entreprenantes de la ville et jouit d'un des plus habiles, et ce qui le prouve, c'est l'avantage du bon marché qu'elle offre en ce moment aux acheteurs, excellent moyen pour en multiplier le nombre. L'annonce qu'elle publie aujourd'hui contient une série de prix d'une modicité extraordinaire, et nous y renvoyons nos lecteurs.

Chapeaux de paille d'enfants, pour rien, au Rob't E. Lee, coin Royale et St-Louis.

—Si l'on en croit les journaux de New-York, les annales de la location des loges n'ont rien qui égale l'affluence qui se presse aux représentations de Fechter, au Grand-Opéra House.—Nous prions nos lecteurs de ne pas croire que notre compatriote chante à présent l'opéra; Opera-House est un simple nom de fantaisie. L'engouement dont Fechter est l'objet s'explique, paraît-il, par la supériorité avec laquelle il interprète certains rôles de Shakespeare.

Un Américain en ce moment à Paris disait hier:

—Il n'y a plus en Amérique qu'un grand acteur anglais.... et c'est un Français.

[illegible]

A la suite d'un [illegible] dans le service de dispensaire, une polémique s'est engagée entre M. le docteur Maurin et M. Lereix, rédacteur de la *Solidarité*.

Une réparation par les armes avait été demandée par M. le docteur Maurin.

Une rencontre a eu lieu à Mustapha. Les deux adversaires, armés de pistolets d'arçon, ont été placés à quarante-cinq pas; ils se sont avancés l'un sur l'autre et ont échangé une balle.

M. Maurin a été atteint dans l'aine.

Le blessé a pu se rendre lui-même à l'hôpital civil, où l'extraction de la balle aurait été heureusement opérée. L'état de M. Maurin est très grave.

1000 cartons de rubans provenant des encans de New York seront vendus à un grand rabais, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres.

Eaux Minérales, 130, rue du Canal.

— Voici encore un procès curieux, mais d'un autre genre, sur lequel le tribunal de Marseille est appelé à statuer. Il y a environ dix ou douze ans, un jeune commis chez un négociant fut accusé d'avoir pris dans la caisse de son patron une somme de deux mille francs en or; les soupçons ne pouvaient porter que sur lui; malgré ses dénégations, tout le monde le tint pour coupable, bien que la justice n'ait pas été saisie de l'affaire. La famille paya, et l'infortuné jeune homme, ne pouvant fournir d'explications plausibles, conçut un tel chagrin qu'il en mourut.

Ces événements étaient tombés dans l'oubli quand le propriétaire de la maison où demeurait le négociant, forcé il y a quelque temps à faire exécuter des réparations à son immeuble, découvrit, en sondant une conduite d'eau, la somme de 2,000 francs en or, portant les millésimes de 1854 et 1856.

Aujourd'hui la famille de l'employé réclame au propriétaire les 2,000 francs, mais celui-ci refuse de les rendre.

On suppose que le commis était sujet à des accès de somnambulisme.

Si les 2,000 fr. sont bien reconnus être ceux qui ont été pris dans la caisse du négociant, il nous semble, en droit, qu'ils doivent être restitués à la famille de l'employé. C'est ce que le tribunal nous apprendra.

— Lampes d'une piastre vendues à 50 cents, No 62, Camp et 13, Dauphine.

—En échange de tout le patriotisme que M. Thiers déploie depuis son avènement au pouvoir, on pouvait croire que les ruraux savent quelque gré à M. le président de la République.

Ah bien! vous connaissez bien peu ces gens-là.

—M. Thiers a tant d'illusions, disait l'un d'eux hier, que le jour où nous le renverrons il se figurera qu'il meurt de vieillesse.

—Un diplomate français, M. de S. S. demandait un jour au pape Grégoire XVI pourquoi il avait mis à l'index la vapeur.

—Pourquoi? dit le pape; parce que depuis cette invention du diable je ne m'appartiens plus. Je n'ai pas un moment de tranquillité. Tous les curés des cinq parties du monde se croient obligés de me faire visite, et ma vie se perd en réception et en audiences.

—M. Victor Hugo avait envoyé une dépêche de félicitation à M. Barodet. Il en devait une au citoyen Ranc.

Hier, à quatre heures trois quarts, Pélin de Lyon a reçu ce télégramme sacré.

Guernesey, 26 floréal, an 81.

Vous triomphez dans le vote-bataille! La Liberté tient son Ranc. Soyez le mât du vaisseau République, en vous nommant Ranc-Hunier. Parlez, frappez et haut, pour qu'on vous appelle Ranc-sée. Tâchez surtout d'être Ranc-chéri, afin que le peuple ne laisse jamais Ranc-t-en plan. Celui des campagnes aime qu'on s'occupe des bestiaux; il faut être le Ranc-des-vaches.

Je vous aime et vous nomme mon onzième fils. Le bravet suit par la poste.—V. HUGO.

(*Figaro.*)

1000 cartons de rubans assortis provenant des encans de New York, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres. Occasion sans pareille.

ATTENTION!

Il y a économie à employer la POUDRE A LEVAIN de DUNHAM. Pour la pureté et la force, elle est sans égale. 1er juin—3D

☞ C'est avec le YEAST POWDER de DOOLEY qu'on fait les beaux biscuits, les pains légers, ainsi que les gaufres, les tourtes, les brioches, les crêpes de sarrasin et toute espèce de pâtisseries, et si l'on veut avoir quelque chose de sain et facile à digérer. La poudre de Dooley se vend chez tous les grocers. Ma.V.D.

Décédé hier, à midi, GABRIEL FENELON, âgé de quarante-huit ans, natif de Bordeaux, France. Ses amis et connaissances, ainsi que les ex-membres des Chasseurs d'Orléans 1814 et 15 sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui Dimanche, 1er juin, à 4 heures P. M. Le corps est exposé encoignure Broad et Esplanade.

De la part de sa Veuve.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association de la Louisiane.—Au No. 19 de la rue du Camp [illegible] Les membres de cette Société sont, par les présentes, informés de la mort de A. C. Hearing, [illegible] de T. A. McDonald [illegible] de la mort d'Andrew Eck [illegible]. Ils sont requis de venir payer [illegible] au bureau de la société, No. 19 de la rue du Camp, d'ici au 21 juillet 1873, à 3 heures de l'après-midi.
1 juin—3t E. W. YOUNG, Secrétaire.

L'EQUITABLE. COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DES ETATS-UNIS. (The Equitable Life Insurance Society of the United States.) [illegible] A. P. CLEVELAND & CO., Agents généraux pour la Louisiane et le Sud.

On demande à acheter DES LIVRES DE VALEUR DANS TOUTES LES LANGUES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, GRAVURES, TABLEAUX, OBJETS D'ART, &c. —S'adresser— 14.... Rue St-Charles.... 14

ENTREPOT DE TAPIS, Au No. 17 de la rue de Chartres, A. BROUSSEAU, Importateur, [illegible]

Fourneau de cuisine, de Stewart [illegible]

[illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] MARY J. KNOX. [illegible] LEVY & MAAS, Avocats.

Bureau du Warehouse [illegible] J. KERTTSCHNITT, Président.

THEO. DANZIGER & SON No. [illegible] RUE DU CANAL [illegible] Entre les rues Bourgogne et Rampart. OMBRELLES! DEMI-OMBRELLES! Nous avons fait de grandes réductions dans le prix de notre important département des OMBRELLES, CANNES et CLUB-STICK [illegible] ARTICLES DE GOUT! Nous vendons les meilleures marques d'INDIENNES, bon teint, à 10 cts la yarde. [illegible] COTON d'une yarde de largeur, bonne qualité, à 11 1/2 cts. [illegible] GRENADINES [illegible] PIQUES [illegible] ALPAGAS [illegible] DAMAS pour nappes [illegible] MOUCHOIRS pour dames [illegible] EVENTAILS [illegible] FIL de lin [illegible] THÉO. DANZIGER & SON. Au No 208 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Rampart. 1er juin—1f,PP

Marchandises Sèches à Grand Sacrifice! J. TURCOTTE 158 RUE DU CANAL 158 MAISON BLANCHE, Enseigne Rouge. VENDRA, à partir de lundi prochain, le 2 juin, tout son "Stock" de Marchandises Sèches, [illegible] Grenadines noires et couleurs [illegible] Organdis, Jaconats et Batistes [illegible] Un grand stock de Marchandises blanches [illegible] —AUSSI— Marchandises de ménage. [illegible] J. TURCOTTE, 158, rue du Canal. 1er juin—If PP

205.... Rue du Canal.... 205 — ET — Coin des rues Magasins et Jackson. M. L. BYRNE & CO., OFFRIRONT, cette semaine, des avantages extraordinaires aux acheteurs [illegible] Marchandises sèches, [illegible] Nous avons marqué toutes nos marchandises à des PRIX TELLEMENT BAS, que la vente s'en fera très promptement [illegible] Un fort lot de jolies GRENADINES [illegible] Un bel choix de POPELINES anglaises [illegible] Toutes les marchandises marquées en CHIFFRES CONNUS. M. L. BYRNE & Co., 205, rue du Canal, et coin Magasins et Jackson.

Pianos de Première Classe. PIANOS [illegible] LOUIS GRUNEWALD, Magasins, No 129, rue du Canal.

CHAPEAUX DE PAILLE DE DAMES, Et PANAMA formés et blanchis [illegible] E. BORNE. 96, rue [illegible] Entre Bourbon et Dauphine. 1er juin—1fPP

ON désire que chacun sache [illegible]

HUILE DE FOIE DE MORUE, De Norvége —ET— PHOSPHATE DE CHAUX. Préparé et à vendre par FREDERICKSON & HARTE, No 139 rue du Canal, [illegible]

Meubles! Meubles! LIQUIDATION POSITIVE Pour cause de changement d'affaires. M. BARNETT, [illegible]

OCCASION SANS PAREILLE. [illegible]

Consulado de España, NUEVA ORLEANS. [illegible] CARLOS PIZ.

FESTA DELLO STATUTO. Società di Mutua Beneficenza Italiana. [illegible] E. TROJA.

Società Italiana del Tiro al Bersaglio. Nuova Orleans, 1o Giugno 1873. [illegible] V. LAMANTIA.

Avis. [illegible] JACQUES LARRIEU.

Avis. [illegible]

Baie St-Louis. MME L. CHABERT prévient ses amis et [illegible] 1 juin—3m—ma,j,d.

LEIGHTON HOUSE, AUX SOURCES NEWMAN, Sources Chalybéates Ferrugineuses, RED BANK, ETAT DU NEW JERSEY. La Saison a commencé le 1er mai. [illegible]

A VENDRE. A VENDRE. 100 barriques [illegible] T. T. LAWLER, Aux Nos 75, 77, 79, 81 et 83 de la rue Poeyfarre, [illegible]

GRAINS. GRAINS. 10,000 sacs avoine [illegible] T. T. LAWLER [illegible]

FARINE. FARINE. 1500 barils farine [illegible] T. T. LAWLER [illegible]

ON DESIRE ACHETER, A TRÈS BAS PRIX, [illegible] GIRARDEY & Co. [illegible]

Piano à Vendre. [illegible] A. ROS.

A louer. [illegible] ROBERT E. LEE [illegible]

Consulat de France. AVIS MENSUEL—JUIN 1873. [illegible]

Théâtre de l'Opéra. [illegible]

145 .... CANAL .... 145 NOUS annonçons le changement de domicile du Docteur GAUTHIER, ex-chirurgien-major de l'armée française. [illegible]

Champagne Roederer. 100 paniers CHAMPAGNE Louis Roederer, [illegible] J. B. SOLARI & FILS, [illegible]

Bonne Occasion. Glace. Glace. Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane. [illegible] VENTE EN GROS ET EN DETAIL. [illegible] D. FOCHELU [illegible]

E. BIER, STOCK BROKER, [illegible]

L'ACTE 66 AUX CONTRIBUABLES DÉLINQUANTS du Public. [illegible] CHAS. CLINTON, Auditeur.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE de la Vallée du Mississipi. COLLINS & JOURDAN, Propriétaires et Fabricants. [illegible]

Pharmacie. M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer à ses amis [illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT. CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HÉMÉCOURT, SUCCESSEUR DE E. TURGIS, 96 ... Rue Vieille-Levée ... 96 GRANDE Fabrique de Candi. CANDIS EN BATONS [illegible] GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiserie, GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" de célèbre E. P. Diehl. TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

L'EVENTAIL DE LA CONVERSATION. Une invention du Sud, le compagnon de tout le monde. [illegible] AVIS.—Lorsqu'on ne peut trouver une réponse directe à une question directe, on verra que l'éventail nourrit la conversation [illegible] ERNEST TURPIN. INVENTEUR BREVETÉ. Aux Nos. 112 et 114 de la rue Poydras, Nile-Orléans.

Bon Marché! Bon Marché!! B. SEMBRE, COIN St-LOUIS ET ROYALE. [illegible] MARCHANDISES FRANÇAISES. ARTICLES POUR HOMMES. [illegible] CHEMISES D'ENFANT. [illegible] ARTICLES POUR DAMES. [illegible] GANTERIE. EVENTAILS. [illegible] PANIERS de voyage, [illegible] JOUETS, VOITURES d'enfants. HAMACS MEXICAINS. [illegible]

BANQUE DU PEUPLE. Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873. LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque [illegible] A. SOCOLA, JOS. DAVID, E. JAUFROID, G. W. DUNBAR, M. MERWIN, R. ENGLAND, N. A. LLAMBIAS, J. K. GOURDAIN. B. M. DAVIS, Président. NUMA LANDRY, Caissier.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS. [illegible]

LIQUIDATION POSITIVE DE LA MAISON LELIEVRE, 174 ... RUE ROYALE ... 174 [illegible]

Bureaux du Miss. and Mexican Gulf Ship Canal Co. Nlle-Orléans, 15 mai 1873. [illegible] L. E. LEMARIÉ, [illegible]

Avis. [illegible] M. H. HARRIS, Collecteur.

TAXES. TAXES. [illegible]

A LOUER. LA MAISON No [illegible]

Avis au Public. M. CHARLES GAVLOW, [illegible]

Splendide Occasion! Grand Sacrifice de Marchandises. GUEBLE & NIPPERT, 187 - - Rue du Canal - - 187 DÉCIDÉS à céder leur magnifique Stock [illegible] Grand Bon Marché —DE— EVENTAILS, EN-TOUT-CAS et PARAPLUIES, CORSETS DE PARIS! CORSETS DE PARIS! GANTS ET PARFUMERIES FINES! RUBANS, GARNITURES, DENTELLES! [illegible] POUR MESSIEURS [illegible] PANIERS! PORCELAINES!! VERRERIES!!! PARFUMERIES FRANÇAISES de Lubin, Pinaud, etc.

Taxes de Ville de 1873. DÉPARTEMENT DES FINANCES, [illegible] LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances.

JULIUS LOEFFLER, [illegible] RUE ROYALE [illegible]

Compagnie des moulins à coton de Gullett. Fabrique à Amite, Louisiane. NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, [illegible] ERNEST & CO. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES Dirigé par Mme MATTHEY. [illegible]

Baignoires patentées de Mme. Hunt. [illegible]

CASSIDY & MILLER, [illegible]

JOS. BRANDNER, MARCHAND-TAILLEUR, [illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops. SUCRES RAFFINÉS [illegible] A. THOMSON & CO. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, [illegible] UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE; [illegible] Sirops de Fruits [illegible] A vendre par NORMAN & REISS, Nos 28 et 30 de la rue Vieille-Levée

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 31 MAI—CLASSE No 129.

20	27	49	68	24	13	58	44	46	77	9	60	11

[illegible]

INTÉRÊT SUR DÉPOTS. Banque des Citoyens de la Louisiane. [illegible]

BOUTONS. [illegible] F. CHAPMAN, chimiste, [illegible] Broadway, New-York.

Chemin de fer central de l'Illinois. AGENCE GÉNÉRALE AU SUD, Nlle-Orléans. [illegible] JAMES T. TUCKER, Agent général au Sud.

L'APPAREIL DE BABCOCK, A INCENDIE. [illegible] A. M. GRANGER, Agent-Général, [illegible]

DROGUERIE P. CUSACHS. [illegible] ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO. SULFOVINATE DE SODIUM, GOMME [illegible] RACINE DE GUIMAUVE, [illegible] FLEURS [illegible] FECULE DE POMMES DE TERRE [illegible] EAU DE FLEURS D'ORANGERS [illegible] GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE [illegible] ANILINES SUPÉRIEURES [illegible] CARMIN DE SAFRANUM ET CARMIN D'INDIGO. [illegible] P. CUSACHS [illegible]

Aux Mères de Famille. MICHON & SCHWEITZER, No. 106, Rue Royale. [illegible] PREMIÈRES COMMUNIONS, [illegible] Couronnes de Fleurs Artificielles [illegible] MÉDAILLES DE NOTRE-DAME DE LOURDES. [illegible]

J. DESCA, ANCIENNE MAISON L. MOULOR, No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53 [illegible] TABAC A FUMER ET A PRISER. [illegible] CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c. [illegible]

AVIS AUX EXPEDITEURS. AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES OU DES BASSES EAUX. [illegible] JAMES T. TUCKER, Agent Général.